

## **SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux  
Le deux juin à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, Julien MASQUELIER, Yannick VANDENABEELE, François LIGNEY, Roland FONTAINE, Filipe MARTINS, Edouard RIGAUD, Didier PIETTE, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ Mesdames : Edite DA SILVA, Françoise SANSON, Claudine RICOU, Anne CHASSANG

Absents excusés : Françoise SANSON procuration Claudine RICOU

est désigné comme secrétaire Anne CHASSANG.

Puis lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observations.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **DEVIS CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente un devis de la société ROBITEC pour la reprise des concessions abandonnées

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accepter le devis.

### **DEVIS FIBRE**

Monsieur le Maire présente un devis de la société AM TRUST pour l'installation de la fibre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de demander d'autres devis.

### **DEVIS PLAQUE ECOLE**

Monsieur le Maire présente un devis de la société AZ PUB pour l'installation d'une plaque à l'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'accepter le devis.

### **DELIBERATION MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour les modalités de publicité des actes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de choisir la publication des actes par voie d'affichage.

### **GARDERIE**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de recruter une nouvelle personne pour la garderie scolaire suite à un départ. Madame Alves Teixeira est candidate pour le poste.

Le conseil municipal, après en voir délibérer avec 13 voix POUR et 1 abstention de retenir Madame Alves Teixeira pour le poste.

## **CONTRAT**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal d'une demande de Madame Marion SOULARUE d'augmenter le nombre d'heures de son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de modifier le contrat de Madame Marion SOULARUE à 35 heures hebdomadaires

## **RGPD (Règlement général sur la protection des données)**

Monsieur Le maire informe le conseil municipal d'une proposition de la part du SIE-ELY pour se grouper et se mettre en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas retenir cette proposition vu le coût onéreux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.